



A S S O C I A T I O N
POUR LA SAUVEGARDE DU SITE DE LA CHAPELLE
fondée le 29 septembre 1983

Communiqué de presse

Fondée en 1983, forte de cent cinquante membres, l'Association pour la sauvegarde du site de La Chapelle (ASSC) porte un nom qui dévoile sa raison d'être et qui affirme son ambition.

A la lisière de la ville, à cheval sur les communes de Lancy et de Plan-les-Ouates, le site de La Chapelle devrait connaître dans un très proche avenir l'édification d'un nouveau quartier qui accueillera plus de 4'000 habitants, peut-être la densification de sa partie nord, proche du Bachet de Pesay et, à proximité immédiate, la construction de la gare CEVA dont les travaux dureront pour le moins sept ans.

Favorable à la liaison Cornavin/Eaux-Vives/Annemasse, l' ASSC a pris néanmoins conscience que la réalisation de ces projets, dans un même temps et dans le même périmètre, constitue une absurdité ! Elle entraînerait des embarras de circulation insolubles, susciterait des nuisances multiples et une insécurité croissante.

S'agissant de la construction de la gare Carouge (sic) – Bachet, l'étude minutieuse du dossier de concours, le dialogue avec le responsable de CEVA et l'Office cantonal de la mobilité, la correspondance échangée avec le président du département du territoire nous ont convaincus qu'un projet aussi ambitieux qu'indispensable pouvait receler quelques incohérences.

Ainsi, le rapport d'impact accompagnant la mise à l'enquête publique affirme-t-il, chapitre 3, p.16 : "Par sa situation et les possibilités offerte de P+R, la gare de Carouge – Bachet génèrera assez logiquement le plus fort volume de mouvements motorisés des cinq gares étudiées".

A nos yeux, la construction d'un P+R (d'une contenance quatre fois supérieure à celle de l'actuelle aire de stationnement), bâti sans doute en élévation face aux fenêtres des habitants du bas de la Chapelle, et dont les travaux suivront l'achèvement du chantier CEVA, ne participe pas d'un raisonnement logique mais procède d'un non-sens.

Car tout se passe comme si l'on incitait les conducteurs de véhicules à moteur à franchir plusieurs kilomètres (par exemple, quatre depuis la douane de Perly) afin de prendre le tram aux portes de la ville de Genève. C'est bien sûr à la périphérie que les P+R doivent être implantés !

Relevons d'autres incongruités. La commune de Lancy hébergera deux gares distantes de moins de deux kilomètres. Si la station Pont-Rouge se trouve à quelque cent mètres du P+R de l'Etoile et dans le prolongement de l'autoroute A1a, le Bachet, en revanche, bénéficie déjà de trois lignes de tram et de deux bus. La gare Carouge – Bachet et ses deux émergences, coût cinquante millions, ne présente-t-elle pas une forme toute particulière de concurrence train/tram et bus et de gaspillage ?

La "procédure d'approbation des plans CEVA" est ainsi conçue qu'elle nous oblige, afin d'exprimer remarques et critiques, à formuler une opposition auprès de l'Office fédéral des transports.

Son contenu développe les arguments précités et en expose d'autres.